



DOSSIER

DE PRESENTATION ET D'INFORMATION

BREVET PROFESSIONNEL

de la **JEUNESSE**, de l'**EDUCATION POPULAIRE** et **SPORTIVE**

Spécialité : **ACTIVITE PHYSIQUE pour TOUS**

Centre Formation :

Institut des **Métiers du Sport Biterrois** à BEZIERS

Date limite de dépôt des inscriptions : 12 septembre 2025

Début de la Formation : 29 septembre 2025

Fin de la Formation : 31 mars 2027

Institut
Métiers
Sport
Biterrois



Une Formation
Un diplôme d'État
Un Métier

**Avec le BP JEPS
devenez
Educateur Sportif**

Nous contacter :

Téléphone : 06 87 85 45 69

Mail : contact@imsb34.org - Site : <http://imsb34.org>



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE

Spécialité : ACTIVITE PHYSIQUE pour TOUS

DOSSIER D'INFORMATION

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE REMPLIR UN DOSSIER D'INSCRIPTION

Le diplôme est inscrit au Registre National des Certifications Professionnelle soit le Numéro : RNCP 37191

Cette fiche est consultable en suivant le lien :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

Nom complet : BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE - Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF – mention : ACTIVITE PHYSIQUE pour TOUS
Certificateur : MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Date d'échéance : 01/03/2028

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de la mention choisie, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

LA FORMATION

La formation au BPJEPS ASC comporte pour chaque mention **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation par épreuves de certification. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiée.

LIEU DE LA FORMATION

INSTITUT des METIERS du SPORT BITERROIS à BEZIERS et en alternance en entreprise.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- conception de projets d'animation sportive dans le champ de la mention choisie ;
- conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation dans le domaine de la mention, qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage ;
- conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'à un niveau régional jeune de compétition ;
- participation aux actions de communication et de promotion de la structure ; maîtrise de l'outil informatique ;
- participation au fonctionnement de la structure employeuse ;
- accueil de différents publics

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

BPJEPS APT	
Etape	Dates
Clôture des Inscriptions	12/09/2025
Vérification Exigences Préalables	25/09/2025
Sélection	25/09/2025
Positionnement	26/09/2025
Début de Formation	29/09/2025
Fin de Formation	31/03/2027

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

- Niveau BAC souhaitable
- Être titulaire du diplôme de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de 12 mois au dépôt du dossier (utiliser obligatoirement le modèle joint dans le dossier d'inscription).
- certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense **pour les candidats de moins de 25 ans uniquement** ;
- De préférence, justifier d'une ou de plusieurs expériences dans l'animation, - avoir un vécu sportif.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet doit être retourné à l' IMSB au plus tard le **12 septembre 2024**, cachet de la poste faisant foi.

A. Validation des Tests d'Exigences Préalables :

Ces tests sont organisés sous l'égide de la DRAJES sur plusieurs sites au sein de la Région Occitanie comme cela est précisé dans le tableau ci-dessous :

Dates TEP	Localité	OF DELEGATAIRE	CONTACTS
14/04/2025 Prioritaire PARCOURSUP	Montpellier	CREPS 34	Contacts : Fabienne CHALLIES : 06.59.13.07.82 fabienne.challies@creps-montpellier.sports.gouv.fr formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr Inscriptions en ligne : https://www.creps-montpellier.org/
02/06/2025	Montpellier	CREPS 34	Contacts : Fabienne CHALLIES : 06.59.13.07.82 fabienne.challies@creps-montpellier.sports.gouv.fr formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr Inscriptions en ligne : https://www.creps-montpellier.org/
11/06/2025	Bagnols Sur Ceze	16/30	b.lombart@1630formation.fr 07 63 05 48 15
28/08/2025 Prioritaire PARCOURSUP	BEZIERS	IMSB	Pascal CROS - 06 87 85 45 69 - secretariat@imsb34.org
03/09/2025 Prioritaire PARCOURSUP	BEZIERS	IMSB	Pascal CROS - 06 87 85 45 69 - secretariat@imsb34.org
04/09/2025	complexe sportif - Avenue PAUL REIG 66200 ELNE	EMSAT	Valérie LLOBREGAT à contact@emsat.fr (04 68 66 02 60) et/ou Cédric SEMIS à cedric.semis@emsat.fr (06 42 88 22 94)
24/09/2025	BEZIERS	IMSB	Pascal CROS - 06 87 85 45 69 - secretariat@imsb34.org
15/09/2025	PERPIGNAN	USAP Formation	PEYRONNET Régis 07.78.61.97.42 04.68.61.84.70

L'entrée en formation est conditionnée à la validation des TEP.

C. Les épreuves de sélection

Accessibles uniquement si les TEP sont validées, ces épreuves permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles. Ils consistent en :

1. **Epreuve écrite** : durée 60 minutes.

Afin de pouvoir évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit et à relater une expérience, le candidat rédigera un document de 2 pages A4 minimum sur le sujet qui lui sera donné par le jury.

Le jury apportera une attention particulière à la présentation, l'orthographe et la syntaxe en plus du contenu qui devra être cohérent.

2. **Entretien** : durée 30 minutes (exposé du dossier : 5 mn / entretien : 25mn).

Ce moment d'échange servira au jury à apprécier l'expérience et la motivation du candidat à intégrer cette formation.

L'entretien s'effectuera à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages comprenant :

- **CV** : Etat Civil, Etudes effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle ;
- Expériences pratiques et pédagogiques dans les activités des sports collectifs ;
- Niveau de pratique sportive (disciplines pratiquées) ;
- Lettre de Motivation et projet professionnel.

Des annexes, non comptabilisées dans le nombre maximum de pages, peuvent être jointes. Il s'agira de documents attestant de diplômes, d'attestation de stages techniques et pédagogiques, attestations d'employeurs, ...

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Déroulement du positionnement :

- a) *Une phase de présentation de la formation*
- b) *Une phase d'identification des connaissances déjà acquises par le stagiaire.*
- c) *Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue d'un plan individuel de formation.*
- d) *Une phase de validation du P.I.F au cours duquel l'équipe pédagogique propose éventuellement un allègement de formation.*

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera **un parcours individualisé de formation** (PIF) au stagiaire qui acceptera ou non l'offre de formation. Après acceptation par le stagiaire de cet allègement, il sera intégré, identifié dans le livret de formation.

Ce parcours individualisé s'appuiera sur :

Les dispenses de certification :

Des équivalences de droit d'unités capitalisables seront développées pour les titulaires de brevets fédéraux, de certificats de qualification professionnelle (CQP), de titres à finalité professionnelle (TFP) et de diplômes délivrés par les autres ministères certificateurs

Les allègements de formation :

Les candidats bénéficiant d'un allègement de formation doivent passer les épreuves de certification correspondantes. Ces allègements sont accordés à l'issue du positionnement au vu du parcours.

Équivalences / Allègements / Dispenses

Le tableau des équivalences et Allègements et Dispenses est disponible sur demande à l'IMSB.

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par la DRAJES de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRAJES Occitanie : 04 67 10 14 00**

2) Choix d'une structure d'accueil :

Si le candidat souhaite faire sa formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il doit se présenter aux sélections en ayant déjà trouvé l'entreprise susceptible de l'accueillir en contrat d'apprentissage (attestation à fournir).

Selon l'organisation pédagogique et l'emploi qui sera donné au candidat, il sera présent en entreprise 3 heures par jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et le mercredi toute la journée et en centre 4 par jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi), cela pendant toutes les périodes scolaires. En périodes de vacances scolaires il sera à la disposition de la structure d'accueil pour un total de 35 heures par semaine.

3) Contenus de la formation :

La formation au BPJEPS Activités Physique pour Tous comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation régulière. Leur certification se fait au travers de 3 épreuves.

Présentation des 4 Unités Capitalisables :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention APT

UC 4 : Mobiliser les techniques de l'option APT pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Certification :

3 épreuves certificatives sont organisées :

UC 1, 2 : présentation du projet et de la structure

UC 3 : épreuve pédagogie pratique

UC 4 : épreuve pédagogie pratique

INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile.
» Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

LES TARIFS

Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable sauf si prise en charge par la région) : **80,00€**

Frais pédagogiques : le coût de la formation peut être pris en charge en totalité ou partiellement selon le statut de l'apprenant (apprenti : gratuit – demandeur d'emploi : partiel – si déjà un diplôme : partiel – etc) .

Le coût de la formation intégrale sans prise en charge est de **8 000 €**.

Le coût pour une prise en charge CNFPT est de 9 000€.

Votre contact IMSB au 06 87 85 45 69 pour demander un devis et la réalité de votre coût de formation.

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, formation en apprentissage, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau Une prise en charge par un OPCO est également possible.

Cette formation est ouverte en contrat de professionnalisation, Fongecif, Autofinancement

Cette formation est ouverte en contrat d'apprentissage.

Pour les renseignements : Contacter le CFA Sport Méditerranée au 04 67 61 72 28

En contrat d'apprentissage, dans une structure d'accueil, (association sportive, service des sports municipal, centre de loisir, entreprise, ...) le candidat sera confronté aux réalités du terrain. Le candidat sera accompagné dans ses tâches quotidiennes par un maître d'apprentissage.

La REPARTITION du TEMPS de FORMATION

L'apprenti doit réaliser 35 heures par semaine, incluant les heures en centre de formation et celles en entreprises.

L'alternance est organisée comme suit (sauf cas exceptionnel) : Les apprentis seront à la disposition du centre de formation et des entreprises selon une répartition horaires type, sauf modification impérative qui vous sera communiqué au plus tôt.

Les cours théoriques et pratiques en centre à l'IMSB :

En période scolaire, les cours se dérouleront de la façon suivante (horaires à définir) :

- Lundi : 4 heures
- Mardi : 4 heures
- Jeudi : 4 heures
- Vendredi : 4 heures

Les interventions en entreprise :

- En période scolaire :

19 heures par semaine réparties selon les besoins de la structure d'accueil

- En période de congés scolaires :

35 heures par semaine selon le calendrier déterminé par la structure d'accueil

Pendant le contrat d'apprentissage, l'apprenti perçoit une rémunération correspondante à son âge et à sa progression dans le cycle de formation.

La simulation est possible sur le site : www.alternance.emploi.gouv.fr

A titre informatif, sous réserve de modification par les services de l'Etat.

Ci-dessous le tableau de celle-ci pour une association ou un employeur privé relevant de la convention collective nationale du Sport ou de l'Animation :

Au 1^{er} Novembre 2024 :

En 1ère Année de Contrat d'Apprentissage				
Age de l'Apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut % du SMIC	27%	43%	53%	100%
	486,49	774,77	954,95	1801,80
En 2ème Année de Contrat d'Apprentissage				
Age de l'Apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut % du SMIC	39%	51%	61%	100%
	702,70	918,92	1099,10	1801,80

En raison de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les montants indiqués dans le tableau sont susceptibles d'évoluer

Pour l'employeur, le salaire net est égal au Brut puisque le salaire est exonéré de charges salariales.
Le montant des charges patronales est réduit au maximum en fonction du nombre de salariés.

AIDE UNIQUE à l'EMBAUCHE d'un APPRENTI Aide Exceptionnelle aux Employeurs selon reconduction Ministérielle		
	Aide Annuelle	Aide Mensuelle
1 ^{ère} Année*	5 000 €	466 €

* Au prorata temporis du nombre de mois

Pour les clubs éligibles au CNDP, il existe la possibilité de bénéficier d'une aide financière pouvant réduire le coût employeur pour les apprentis ayant entre 21 et 25 ans .

Pour cela, il faut contacter la DDCS Occitanie.



IMSB

Institut des Métiers du Sport Biterrois

COORDONNEES :

Coordonnateur Administratif : **Pascal CROS**

Téléphone : 06 87 85 45 69

Adresse Mail : p.cros@imsb34.org

Site internet : <http://imsb34.org>

Adresse : **I M S B**
70 rue Stavropol
34 500 BEZIERS